

L'engagement que le gouvernement du Canada a pris, en 1951, d'aménager l'ensemble de la voie maritime a reçu la sanction du Parlement, lorsque celui-ci a adopté la loi sur l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent. L'attitude du Gouvernement n'a pas changé depuis; nous sommes toujours disposés à entreprendre seuls l'aménagement de cette voie maritime. Cependant, comme je l'ai signalé dans le mémoire que j'adressais le 9 janvier 1953 à l'ambassadeur des États-Unis au Canada, le Gouvernement était, et est encore disposé, à discuter toute proposition précise que le gouvernement des États-Unis pourrait présenter une fois qu'un organisme aurait été désigné et autorisé à entreprendre l'exécution de la partie américaine des travaux hydro-électriques, à condition que ces pourparlers ne retardent ni l'entreprise hydro-électrique ni la canalisation.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Je suis certain, monsieur l'Orateur, que tous les membres de la Chambre se féliciteront de la décision que la Chambre des représentants des États-Unis a prise aujourd'hui, en y voyant, non seulement un indice de la possibilité d'une décision prochaine touchant cette question depuis longtemps en suspens, mais aussi la preuve qu'on se rend compte de l'importance de ce projet à titre d'entreprise conjointe chez deux nations dont l'amitié sert aujourd'hui d'exemple au monde entier. Il me semble qu'il y a eu quelque mésentente, tant au Canada qu'aux États-Unis, touchant les projets relatifs aux canaux de navigation du Saint-Laurent. L'étude de ce sujet, abordé nombre de fois, a créé l'impression qu'une entreprise tout à fait nouvelle est envisagée dans ce projet de creuser à 27 pieds les canaux du Saint-Laurent. Pendant que nous étudions cette question et que nous exprimons nos espoirs de succès, puis-je signaler que le projet n'a rien de neuf? Au contraire, c'est une très vieille question. Les canaux du Saint-Laurent sont de vieux canaux. Ils existent depuis 100 ans. Ils font partie d'un réseau de canaux reliant l'océan à la tête des Grands lacs. Il y avait dans le passé des canaux sur le Saint-Laurent, à travers la péninsule de Niagara et au Sault-Sainte-Marie. Grâce au dragage constant du Saint-Laurent, nous avons pu jusqu'ici maintenir un niveau égal pour les navires jusqu'à la tête des Lacs.

Depuis quelques années on a procédé à de grands travaux de construction à ce qu'on appelle le canal Welland; on a approfondi les canaux du Sault ainsi que la rivière Sainte-Claire. Mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que le Saint-Laurent lui-même soit conforme aux normes établies pour l'ensemble du réseau, il

[Le très hon. M. St-Laurent.]

y a environ 100 ans. Ainsi donc, si l'entreprise se réalise, ce que je souhaite, nous ne ferons que conformer à des normes uniformes un réseau de navigation allant de l'océan Atlantique jusqu'à la tête des Lacs. Il faudrait, en tout temps, considérer tout cela comme un réseau unique. On pourrait ainsi faire disparaître, peut-être, certaines résistances qui ont à l'occasion joué contre cette entreprise.

Quant à cette entreprise de navigation, elle revêt l'importance qu'elle a pour en être venue à se lier si étroitement avec la production d'énergie. Le premier ministre (M. St-Laurent) a donné à entendre que le gouvernement du Canada avait accordé son appui aux projets élaborés en vue de l'exploitation d'énergie hydro-électrique. La mise en valeur de ces sources d'énergie sur le Saint-Laurent s'est longtemps fait attendre. Ce n'est pas seulement le gouvernement du Canada qui s'est occupé de la question. En 1946, le gouvernement d'Ontario est entré en pourparlers avec celui de l'État de New-York, les deux gouvernements reconnaissant qu'il leur était possible d'aménager de concert des usines d'énergie le long du Saint-Laurent.

Mais un problème se posait, touchant la nécessité d'obtenir la permission d'utiliser l'eau qui faisait partie du réseau international de navigation. Pour ce motif seulement, le harnachement de sources d'énergie sur le Saint-Laurent a retardé. Comme les députés le savent, je puis parler de la question pour avoir été mêlé personnellement aux événements. Le gouvernement d'Ontario et celui de l'État de New-York étaient disposés à entreprendre l'aménagement de ces usines d'énergie extrêmement importantes sur le Saint-Laurent en 1946. L'utilisation de l'eau pour la navigation a constamment présenté un problème. Il est important d'en tenir compte. Je crois donc que le gouvernement du Canada devrait non seulement approuver les initiatives que l'on prend mais exprimer l'espoir, ce qu'a d'ailleurs fait le premier ministre ce soir, que ces délibérations aboutiront rapidement à une conclusion.

Il y a une autre raison, selon moi, pour souhaiter qu'on procède aussi rapidement que possible à la mise en œuvre de cette entreprise hydro-électrique qui est si importante pour l'Ontario, comme elle l'est d'ailleurs pour l'État de New-York, pour le Canada et les États-Unis également, et aussi pour que cette entreprise s'exécute conjointement. Nos deux nations donnent aujourd'hui un bel exemple de la façon dont deux peuples, qui sont très fiers de leur propre autorité et de leur propre puissance, peuvent collaborer en vue de leur bien commun. En ce moment où tant d'incertitude et tant d'antagonismes rè-